



Cette charte exprime notre vision de ce que serait, dans l'idéal, la gestion des eaux en Suisse à l'horizon 2030 et de la place qu'elle occuperait alors dans le contexte sociétal, économique et environnemental. Elle constitue le cadre conceptuel des travaux de l'Agenda 21 pour l'eau.

CHARTRE DE LA GESTION DES EAUX EN SUISSE

La Suisse possède des ressources en eau particulièrement abondantes qu'il importe de protéger et d'exploiter de façon raisonnée pour garantir un développement harmonieux de la société, de l'économie et de l'environnement. Située à la source de plusieurs fleuves européens majeurs, il est de son devoir d'assurer une bonne qualité et un régime équilibré des eaux qui s'écoulent de son territoire afin de permettre aux pays limitrophes à la fois de procéder à une exploitation raisonnée de la ressource et d'assurer une protection efficace contre les crues.

S'inscrivant dans une perspective de développement durable, la gestion des eaux en Suisse du XX^{es}. s'est fixé pour objectif la valorisation des rapports à l'eau dans un souci d'optimisation durable tant sur le plan environnemental qu'économique et sociétal. Les menaces liées à l'eau doivent être autant que possible évitées ou atténuées.

Les fonctions suivantes doivent être assurées durablement:

- *Toutes les formes principales d'exploitation de la ressource en eau* nécessaires à l'approvisionnement en eau potable, à la production de denrées alimentaires, à la santé humaine et animale, à la production d'énergie et aux transports et donc à l'économie, à la prospérité et au bien-être de la population.
- *La protection contre les dangers dus aux crues et inondations* pour préserver les vies humaines, les terres et les biens.
- *Les fonctions écologiques des eaux* en tant qu'espaces de vie de communautés animales et végétales capables de s'autoréguler et en tant qu'éléments constitutifs de réseaux écologiques à fort impact paysager.
- *Les fonctions récréatives et émotionnelles des lacs et cours d'eau.*

Les intérêts contradictoires liés à ces différentes fonctions et activités sont alors pris en compte et traités par une approche globale et intégrée. La politique de gestion et d'exploitation des ressources en eau s'inscrit dans une optique volontairement plurisectorielle, se pratique principalement à l'échelle régionale dans des unités de gestion correspondant autant que possible au bassin versant et se plie aux caractéristiques naturelles, économiques et sociales de la région concernée de même qu'au cadre défini par l'aménagement du territoire.

La politique de gestion des eaux est élaborée dans la transparence avec la participation des principaux groupes d'intérêts et personnes impliquées. Une coordination des exigences de gestion durable des eaux avec celles des autres domaines d'activité est assurée dans le cadre d'une planification régionale de l'aménagement du territoire qui tient également compte des intérêts que suscite l'eau au-delà des limites régionales et nationales.

Un contexte favorable aux initiatives personnelles et à une attitude responsable de chacun des acteurs face aux ressources en eau s'est mis en place. Une des priorités devient alors de favoriser le gain de compétences chez tous les acteurs du secteur de l'eau tout en accroissant la compréhension de et pour l'eau dans la société.